



SOCIÉTÉ HISTORIQUE DU VI^e ARRONDISSEMENT
FONDÉE EN 1898

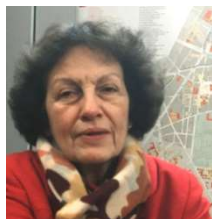
LA LETTRE D'INFORMATION

N° 53 – SEPTEMBRE 2025

VISITEZ NOTRE SITE : <https://www.sh6e.com/>

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Claire Béchu



Chers sociétaires,

Voilà, les vacances sont terminées. Nous vous invitons à prendre le chemin de nos conférences et de nos visites. La reprise sera marquée par la tenue du Forum des associations le samedi 6 septembre dans les salons de la Mairie du 6^e arrondissement.

Le 17 septembre, nous vous proposons une promenade dans le Montparnasse des années trente qui garde la marque de l'architecture typique de l'Art déco et de l'Art nouveau. Le 24 septembre, c'est la visite d'un bâtiment d'un autre style, la grande mosquée de Paris.

Pour les retardataires, n'oubliez pas d'acquitter votre cotisation !

Belle rentrée à toutes et tous.

ACTIVITÉS

FORUM DES ASSOCIATIONS



Samedi 6 septembre de 9h30 à 16h30

Forum des Associations du VI^e

Comme chaque année, nous participerons au Forum des associations. L'histoire et le riche patrimoine du VI^e arrondissement vous intéresse ? Venez nous y rencontrer, pour mieux nous connaître.

Les membres de notre bureau et de notre conseil d'administration se feront un plaisir d'y accueillir les visiteurs tout au long de la journée et de leur présenter les nombreuses activités organisées par notre société, le 4^e trimestre étant déjà bien rempli (conférences, promenades, visites, excursion annuelle ...).

Vous y serez les bienvenus si vous souhaitez nous rejoindre ; lors de ce Forum, les nouveaux adhérents se verront remettre un exemplaire du dernier bulletin annuel paru.

Mairie du VI^e, 78 rue Bonaparte, entrée libre.

ACTIVITÉS

PROMENADES



Mercredi 17 septembre

PROMENADE : MONTPARNASSE 1900 – 1930, ENTRE ESPACE URBAIN ET PAYSAGE ARCHITECTURAL

VISITE ORGANISÉE PAR ALAIN AUZEMERY

Entre 1900 et 1930 des artistes venus d'horizons différents ont fait passer à la postérité le quartier Montparnasse et ses abords, devenus le centre du monde culturel. Pour faire écho à la conférence du 16 janvier donnée par Madame Charlotte MUS, cette dernière nous guidera dans un passionnant parcours Art nouveau / Art déco à travers le quartier Montparnasse. Immeubles de rapport, églises, édifices d'architectes connus, mais aussi bars, dancings et restaurants,... c'est tout un pan de la légende du Paris cosmopolite et artistique de la première moitié du XX^e siècle qui nous sera exposé.

Illustration : l'intérieur du restaurant La Coupole, document communiqué par AAM Éditions.

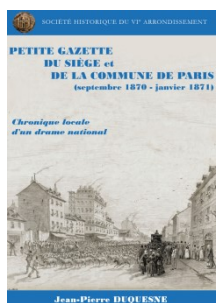
Promenade réservée aux adhérents à jour de leur cotisation, qui recevront un bulletin d'inscription

**Mercredi 24 septembre****VISITE COMMENTÉE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS**

VISITE ORGANISÉE PAR ALAIN AUZEMERY

L'idée d'ériger une institution musulmane à Paris remonte au milieu du XIX^e siècle. La Société des Habous et des Lieux Saints de l'Islam vit le jour en février 1917. L'association, créée pour organiser le Pèlerinage à La Mecque des musulmans d'Afrique du Nord, préside toujours aux destinées de l'institution.

Elle devait également marquer la reconnaissance du pays pour les centaines de milliers de musulmans venus le défendre au cours de la Grande guerre. Les imams de la grande mosquée guident les prières quotidiennes et effectuent les prêches du vendredi. Ils ont également pour mission d'accompagner les fidèles au cours de leur vie religieuse et de leur fournir des actes religieux.

Visite réservée aux adhérents à jour de leur cotisation, qui recevront un bulletin d'inscription**Début septembre****PETITE GAZETTE DU SIÈGE ET DE LA COMMUNE DE PARIS**

PAR JEAN-PIERRE DUQUESNE

Comme annoncé lors de notre Assemblée générale, l'ouvrage de Jean-Pierre Duquesne, régulièrement publié dans notre Lettre d'information et augmenté de références, est maintenant proposé aux adhérents, sous forme d'une souscription à tirage limité.

Ouvrage de 118 pages en format A4, en couleurs. Proposition réservée aux adhérents, qui recevront le formulaire.**Mercredi 8 octobre****EXCURSION À CHANTILLY, VISITE COMMENTÉE DU CHÂTEAU**

EXCURSION ORGANISÉE PAR BERNARD GUTTINGER

Visite guidée du château de Chantilly, déjeuner au restaurant du château, visite des grandes écuries suivie d'une présentation de dressage, et visite du musée du cheval. Un temps libre sera réservé dans le parc. Informations complémentaires à suivre.

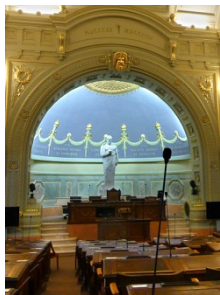
Excursion réservée aux adhérents à jour de leur cotisation, qui recevront un bulletin d'inscription**Jeudi 9 octobre à 18h00 précises****DU COUVENT DES CARMES À L'UNIVERSITAS CATHOLICA : UNE HISTOIRE ARCHITECTURALE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS**

PAR CÉCILE COULANGEON, DOYENNE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

L'Institut catholique de Paris est implanté au cœur du VI^e arrondissement, autour des bâtiments de l'ancien couvent des Carmes où va se construire la vie de l'ICP. Au cours d'une longue histoire, qui, en cette année 2025, fête ses 150 ans, l'*Universitas catholica* a su garder un cap ferme et valoriser un patrimoine architectural exceptionnel, pour en faire un campus ancré dans la ville, respectueux de son passé et tourné vers l'avenir, dédié au bien-être de ses étudiants et de ses enseignants.

Les conférences ont lieu en mairie du VI^e arrondissement, et durent environ une heure. Entrée libre, sans réservation.

Vendredi 24 octobre



VISITE COMMENTÉE DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

VISITE ORGANISÉE PAR ALAIN AUZEMERY

Héritière de l'Académie royale de chirurgie fondée en 1731 par Louis XV et de la Société Royale de Médecine fondée en 1778 sous Louis XVI, l'Académie Royale de Médecine a été créée à l'initiative du baron Portal, par Louis XVIII. Ses missions ont été définies par l'Ordonnance royale du 20 décembre 1820.

Depuis 1902, elle est établie rue Bonaparte. Le 29 janvier 1947, elle devient Académie nationale de médecine.

La compagnie réunit des médecins, des chirurgiens, des biologistes, des pharmaciens et des vétérinaires reconnus pour leurs travaux scientifiques et pour les responsabilités qu'ils ont assumées dans le domaine de la santé.

Depuis sa création, l'Académie a compté onze membres nationaux Lauréat du Prix Nobel.

Son indépendance et la pertinence de ses rapports et communications lui confèrent une place originale et un rôle important dans le domaine de la santé.

Visite réservée aux adhérents à jour de leur cotisation, qui recevront un bulletin d'inscription

Jeudi 20 novembre à 18h00 précises



AVEC GIAMBATTISTA MARINO (1569-1625), UN QUARTIER ITALIEN AU CŒUR DU VI^e ARRONDISSEMENT

PAR FLORINE LÉVECQUE-STANKIEWICZ, CONSERVATRICE EN CHEF, RESPONSABLE DU PATRIMOINE
IMPRIMÉ DES BIBLIOTHÈQUES MAZARINE & DE L'INSTITUT DE FRANCE,
ET CARLO-ALBERTO GIOTTO, MAÎTRE DE CONFÉRENCES AU DÉPARTEMENT DES ÉTUDES ITALIENNES
ET ROUMAINES DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE-NOUVELLE (CE DERNIER À CONFIRMER).

À l'occasion de l'exposition consacrée par la bibliothèque Mazarine au poète napolitain Giambattista Marino (1569-1625) accueilli par Marie de Médicis, dans le contexte chaotique de l'accession au pouvoir du jeune Louis XIII, les conférenciers évoqueront la présence des Italiens à la cour de France au début du XVII^e siècle et en particulier dans le VI^e arrondissement, autour du micro-quartier italien constitué par la rue de Tournon.

Illustration : Portrait de Giovan Battista Marino gravé sur cuivre, d'après Simon Vouet, vers 1625. Bib. Sainte-Geneviève

Les conférences ont lieu en mairie du VI^e arrondissement. et durent environ une heure. Entrée libre. sans réservation.

Jeudi 18 décembre à 18h00 précises



LA SERRURERIE BRULEAUX, 1899-1987

PAR ANNE-MARIE BRULEAUX CONSERVATRICE GÉNÉRALE HONORAIRE DU PATRIMOINE

En 1899, Louis Georges Bruleaux achète une serrurerie 8 rue des Grands-Augustins. C'est le début d'une longue histoire : l'entreprise, qui va passer de pères en fils, déménage en 1935 au 1 rue Christine, où elle reste jusqu'à sa fermeture en 1987.

Située au cœur de Paris, elle a une clientèle variée et souvent célèbre : écrivains, acteurs, artistes, hommes politiques. Elle participe à l'entretien du Palais de Justice et à la restauration de Monuments historiques, telle la Basilique Saint-Denis.

Image : enseigne de la serrurerie Bruleaux, au 1 rue Christine. Photographie communiquée par la conférencière

Les conférences ont lieu en mairie du VI^e arrondissement, et durent environ une heure. Entrée libre, sans réservation.



La rue des Boucheries-Saint-Germain (3/3)

Louis Legendre, le boucher sans-culottes

La boucherie, une affaire de famille

Louis Legendre naît le 22 mai 1752 à Versailles, dans une famille où son père, Pierre, et son grand-père maternel, Jacques Marche, exercent le métier de boucher. Sa voie semble tracée. Pourtant les notices le concernant indiquent qu'il aurait été dans sa jeunesse matelot pendant une dizaine d'années²¹. Nous n'avons pas trouvé de document étayant cette affirmation. L'expérience ne dut pas être concluante, puisqu'on le retrouve en 1783 à Paris, exerçant à son tour la profession de boucher rue des Boucheries-Saint-Germain. De son appartenance ultérieure à la section révolutionnaire du Luxembourg, on déduit que son étal se trouvait sur le trottoir sud de la rue, le trottoir nord relevant de la section des Quatre-Nations, devenue de l'Unité.



Portrait de Louis Legendre vers 1795 par Jean-Louis Laneuville. Parismuséescollections

Le 18 juin 1783 en effet il épouse à Saint-Sulpice Geneviève Charlotte Decour, veuve d'Antoine Denis Baux²², « étalier boucher » mort le 6 décembre 1782 à l'âge de 30 ans au marché de Boulainvilliers rue de

Beaune²³. Il avait auparavant été nommé tuteur des trois enfants mineurs du défunt : Denise Geneviève, née le 8 février 1781, et Charles Denis, né le 11 février 1782, tous deux baptisés à Saint-Sulpice ; et Félix Victoire (?), âgé(e) d'environ 3 mois, dont l'identité est illisible sur l'acte de tutelle et dont nous n'avons pas retrouvé la trace sur les registres paroissiaux²⁴. L'oncle des enfants, Charles Baux, est lui aussi boucher rue des Boucheries (n°94 en 1794, devenu n°6 en 1822).

Le 17 septembre 1786 naît de ce second mariage une fille, Louise Sophie, qui est baptisée le lendemain à Saint-Sulpice. La marraine est Louise Barbe Selle, épouse de Pierre François Legendre, marchand boucher demeurant rue du Vieux-Colombier et frère de Louis. La boucherie est décidément une grande famille.

Sus à la Bastille

À la fin des années 1780, la convocation des Etats généraux a suscité une agitation inédite dans toutes les classes de la société. La fermentation des idées est particulièrement vive dans le quartier de la rue des et Louis Legendre n'y reste pas indifférent. Suivant de près les événements, il ne tarde pas à y prendre une part active. Le 11 juillet 1789, le roi renvoie Necker qu'il estime trop favorable à l'Assemblée. Necker est populaire et à Paris les esprits s'échauffent. Des manifestations plus ou moins spontanées s'organisent. Le 13 juillet, Legendre prend la tête d'un cortège qui défile dans les rues. Le 14 au matin, il est de ceux qui vont aux Invalides chercher des armes, puis partent à l'assaut contre la Bastille.

La journée, on le sait, est un succès. On veut honorer ceux qui y ont pris une part active : ce sont les « Vainqueurs de la Bastille ». Brevets, écussons, plaque gravée sur leur fusil, on ne lésine pas. Legendre se prévaut de ce titre, mais les sources divergent. Un Legendre, sans mention de prénom, figure sur la liste publiée un peu plus tard dans le *Journal Officiel de la Bastille et de la rue Saint-Antoine*.



Tableau de Paul Delaroche, « Les vainqueurs de la Bastille devant l'Hôtel de Ville », et un insigne des "VAINQUEURS DE LA BASTILLE". Parismuséescollections.

À l'inverse il n'est pas mentionné sur une liste nominative détenue aux Archives nationales²⁵. Vu son activisme ultérieur, accordons lui le bénéfice du doute.

Une fibre révolutionnaire

Le même jour il se déclare volontaire pour intégrer la garde nationale créée dans la foulée et c'est à ce titre que, le 5 octobre, il participe à la marche sur Versailles qui aboutira le lendemain au retour forcé de la famille royale aux Tuileries. En 1790 il participe avec Georges Danton et Camille Desmoulins à la création du club des Cordeliers dans l'ancien couvent éponyme, à quelques dizaines de mètres de son étal. Il y

fréquente Marat qui s'est installé à côté, dans une maison à l'angle de la rue du Paon et de la rue des Cordeliers et dont il devient proche.

Le 16 juillet 1791 la Constituante, dans un souci d'apaisement et, il faut le reconnaître, contre l'évidence, exonère le roi de toute responsabilité personnelle dans l'épisode de la fuite à Varennes le mois précédent. Le lendemain les membres des clubs et leurs sympathisants se réunissent au Champ de Mars pour rédiger et signer une pétition demandant au contraire sa destitution. La Constituante intime à la municipalité l'ordre de rétablir l'ordre. Une succession d'incidents conduit la garde nationale à tirer sur la foule. Il y a plusieurs dizaines de morts. Les membres les plus en vue des clubs sont poursuivis. Legendre est du nombre, mais, plus chanceux que d'autres, il réussit à s'échapper et se réfugie à Versailles chez un révolutionnaire de la ville, Laurent Lecointre. Il y est à l'abri, mais sa boucherie est à l'arrêt. Pour réapparaître sans risque à Paris, il lui faut rassurer les autorités. Il rédige un placet que le journal de son ami Desmoulins, *Révolutions de France et du Brabant*, accepte de publier dans le n°87 du 8 août 1791 sous un titre accrocheur : *Invitation à toutes les âmes honnêtes et défi porté aux méchants par Le Gendre, marchand boucher, électeur de la section du Luxembourg*. C'est habile, le journal est largement distribué autour du club des Cordeliers, qui, rappelons-le, siège à deux pas de la rue des Boucheries. Il sera lu par sa clientèle, qui sera ainsi informée de sa ferme intention de revenir au plus vite derrière son étal. La loi d'amnistie du 14 septembre 1791, votée par l'assemblée Législative tout nouvellement élue, rend enfin possible ce retour si ardemment espéré²⁶.

« Sa » journée du 20 juin 1792

Le danger passé et sa boutique rouverte, il reprend ses activités militantes au sein de sa section du Luxembourg. La situation intérieure se tend, sur fond de mesures anticléricales et de bruits de bottes faisant suite à la déclaration de guerre à l'Autriche le 20 avril 1792. Le 20 juin 1792 les sans-culottes, manipulés par les Girondins, détournent une manifestation prévue pour célébrer le 3^{ème} anniversaire du Serment du Jeu de Paume et la transforment en une démonstration de force contre Louis XVI auquel ils ne pardonnent ni sa tentative de fuite l'année précédente (Varennes) ni son recours trop systématique à leur goût à son droit de veto. Le palais des Tuileries, mollement défendu, est envahi. Parmi les meneurs, on trouve en bonne place Louis Legendre.

Un personnage de premier plan a laissé de cette journée une relation très détaillée : Pierre-Louis Roederer, ancien député à la Constituante, membre du club des Jacobins, futur Conventionnel puis conseiller d'État sous l'Empire et ministre de Joseph Bonaparte à Naples puis à Madrid, et pour l'heure procureur général syndic du département de la Seine.

Il fut à ce titre bien informé de tout ce qui s'était passé et en rendit compte dans divers rapports aux autorités. Il en a repris la teneur dans un mémoire publié en 1832 et, s'il est probable qu'après tant d'années il ait pris soin de laisser à la postérité une version à son avantage, il avait gardé un souvenir très précis de la manière dont Legendre s'y était illustré²⁷.

Le roi s'était replié dans la chambre dite à l'Œil-de-bœuf, entouré de quelques proches. La foule enfonce la porte. « Un boucher, devenu fameux dans la Convention nationale, Legendre s'avance vers le monarque ». Il s'adresse au roi : « Monsieur ... ». Le roi esquisse un mouvement de surprise : Monsieur, et non Sire ! Cela n'a pas échappé à Legendre, qui reprend : « Oui, Monsieur, écoutez-nous, vous êtes faits pour nous écouter. Vous êtes un perfide. Vous nous avez toujours trompés, vous nous tromperez encore. Mais prenez garde à vous : la mesure est à son comble, et le peuple est las de se voir votre jouet ». Après cette entrée en matière inouïe, qui en d'autres temps l'aurait conduit tout droit à la Bastille, Legendre lit « une prétendue pétition, qui n'était qu'un tissu de reproches, d'injures, de menaces et d'injonctions qui exprimaient la volonté du peuple souverain dont il se déclare l'orateur et le fondé de pouvoir ». Le roi écoute, impassible, et quand Legendre a fini, il lui répond simplement : « Je ferai ce que la constitution et les décrets m'ordonnent de faire ». Louis Legendre a bien mérité de la Révolution.

Après cet exploit, il est vraisemblable qu'il participa à la journée insurrectionnelle du 10 août, qui vit la chute de la monarchie, mais Roederer, très disert quand il s'agit de développer le rôle personnel qu'il y prit (c'est lui qui persuada le roi de se mettre sous la protection de l'Assemblée et l'y accompagna), ne dit mot de Legendre.

L'élus du peuple, régicide sans état d'âme

Dans ce contexte il n'a aucun mal à se faire élire en septembre député de Paris à la Convention nationale qui succède à l'Assemblée législative. Le choix des candidats répondait à des critères qui paraissent aujourd'hui étranges, mais qui éclairent aussi sur l'opinion qu'on s'en faisait. Ainsi peut-on lire dans la *Gazette de France* du 12 octobre 1792, qui revenait sur cette élection : « L'intention du corps électoral paraît être de mettre à côté des hommes qui doivent en partie leur talent à une éducation cultivée d'autres hommes qui n'ont que le bon sens de la nature, ce sens droit avec lequel on arrive bien plus souvent au but ». Et le rédacteur du procès-verbal de l'élection²⁸, qui cite la *Gazette de France*, juge nécessaire de préciser : « Cette phrase désignait évidemment le boucher Legendre qui, le 10 septembre fut élu par 561 voix sur 762 votants ». Il va siéger parmi les Montagnards.



Détail d'une image intitulée « LES MONTAGNARDS DE 1793 », dans laquelle sont figurés Lepeletier, cité ci-après, (15), Legendre (17), et Robespierre (19). Gravure Casse Frères. Parismuséescollections.

Du 16 au 19 janvier 1793, les 749 députés à la nouvelle Convention sont appelés à juger le roi. Avant même que le procès commence, Legendre fait monter la pression en haranguant le club des Jacobins, demandant « de couper le corps de l'ex-souverain en quatre-vingt-quatre quartiers et de distribuer ceux-ci à chaque département²⁹, afin de servir d'engrais aux arbres de la Liberté »³⁰. Avec de tels sentiments il n'est pas étonnant qu'il se soit rangé du côté des régicides : il répond *oui* à la question de savoir s'il est « coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'État », à la question de savoir si le verdict de l'Assemblée sera « soumis à la ratification du peuple », *la mort* à la question du choix de la peine, et *non* à la dernière question sur l'éventualité d'un sursis.

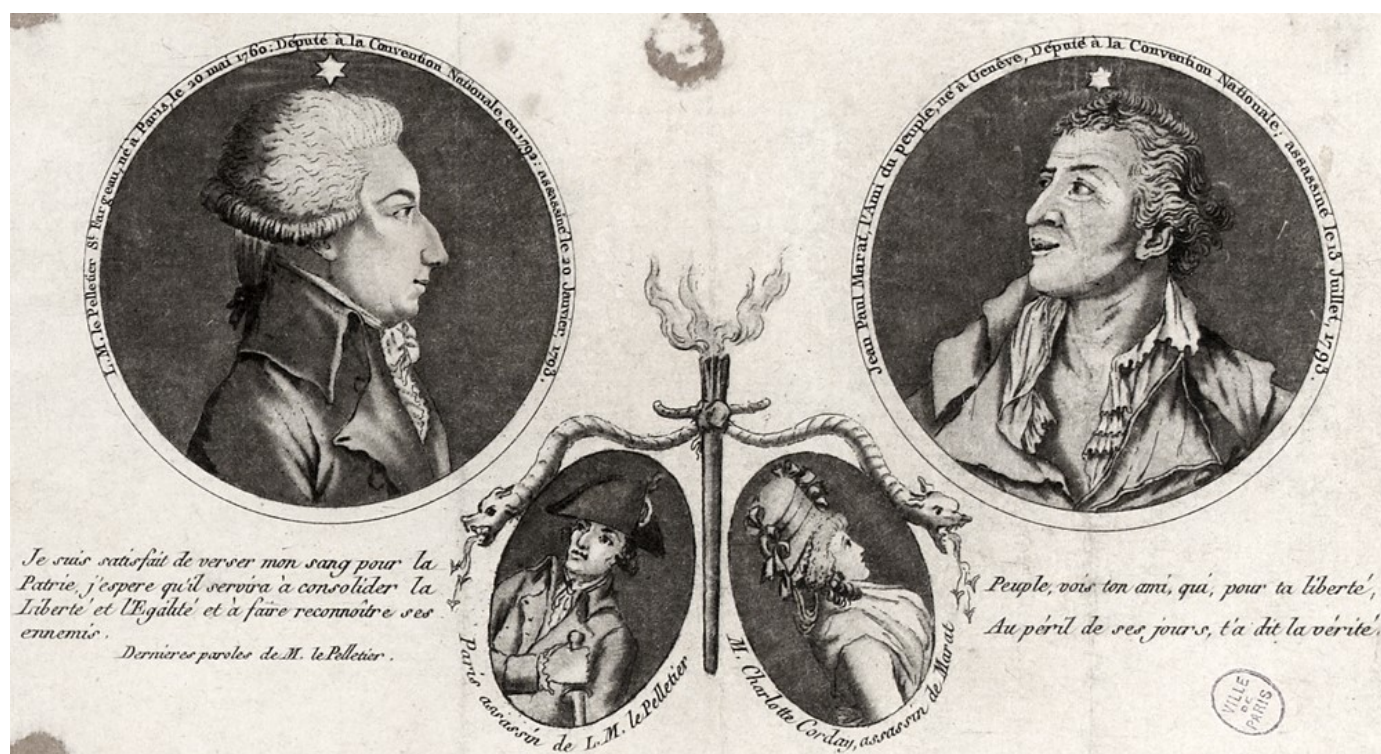
Ayant ainsi acquis son brevet de patriotisme et confirmé de manière irréversible son engagement révolutionnaire, il est élu par ses pairs le 22 janvier 1793, la veille de l'exécution du roi, membre du redoutable Comité de sûreté générale et y siége jusqu'en septembre de la même année.

L'année 1793

Le 20 janvier 1793, le royaliste Philippe Nicolas Marie de Pâris tue d'un coup de sabre le député régicide Louis Michel Lepeletier de Saint-Fargeau pour venger la mort du roi. Il cherche refuge en Normandie mais échoue à passer en Angleterre. Se voyant traqué, il se suicide le 29 janvier à Forges-les-Eaux. Legendre et son collègue Jean-Lambert Tallien sont envoyés sur place pour constater les faits.

Au mois de mars il est à nouveau envoyé en mission, cette fois-ci à Lyon, avec ses collègues Joseph-Stanislas Rovère et Claude Basire, tous régicides et Montagnards convaincus. Ils ont reçu comme feuille de route de placer des hommes sûrs à la tête de la municipalité, de dresser des listes de proscription et d'instituer un impôt forcé.

Au début du mois de juin il prend la défense de Marat, alors très attaqué, et se joint au complot qui aboutit à la chute des Girondins. C'est dans ce contexte de violence, politique mais aussi physique, que, le 13 juillet 1793, Charlotte Corday assassine Marat à son domicile rue du Paon. Les cris de la maisonnée s'entendent dans tout le quartier. Legendre accourt (il devait assister à une réunion du club des Cordeliers, tout à côté) et participe, sur place, au premier interrogatoire de la meurtrière, en compagnie de trois collègues conventionnels, Chabot, Maure et Drouet (celui de Varennes). Il n'épargne pas la meurtrière et, allant jusqu'au faux témoignage, affirme l'avoir vue le matin même chez lui, ce qu'elle nie dans une lettre écrite peu après à la prison de l'Abbaye. Elle n'y cache pas le peu de cas qu'elle faisait de lui : « Legendre voulait m'avoir vue le matin chez lui, moi qui n'ai jamais songé à cet homme ; je ne lui crois pas d'assez grands moyens pour être le tyran de son pays »³¹.



Allégorie d'Auguste Blanchard mettant en parallèle les assassinats de Louis Michel Lepeletier de Saint-Fargeau et de Jean-Paul Marat. Parismuséescollections.

Le 15 août il retrouve la Seine-Inférieure où il est investi de la délicate mission de tenter de régler la crise des subsistances qui y sévit comme un peu partout en France.

Avec un mandat de député, un second au sein du Comité de Sûreté générale, et plusieurs missions en province, on se demande comment Legendre pouvait concilier une telle activité avec son métier de boucher. Sans doute à cette époque avait-il quitté son étal. Sans doute aussi avait-il quitté la rue des Boucheries pour s'installer rue de Beaune, au n° 630 (numérotation révolutionnaire) ; c'est en tout cas à cette adresse que mourut sa femme, le 28 octobre 1794.

De l'art de survivre à la Terreur

Les Girondins déchus sont jugés à l'automne et ceux qui n'ont pas réussi à se mettre à l'abri sont exécutés le 31 octobre, à moins qu'ils aient choisi le suicide. La Révolution commence à dévorer ses enfants, et Legendre va devoir apprendre à louvoyer. Avec succès, et quitte à renier les amitiés d'hier.

Le premier à l'apprendre à ses dépens est Hébert, qui l'a fait exclure du club des Cordeliers pour avoir critiqué son extrémisme. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que, quand s'ouvre son procès et celui de ses amis le 21 mars 1794, le premier témoin cité soit ... Louis Legendre. Un vif échange s'engage entre lui et

deux des accusés, Vincent et Ronsin, à propos d'un dîner auquel les aurait conviés tous les trois le maire de Paris, Jean-Nicolas Pache. Legendre soutient que Vincent lui aurait alors adressé plusieurs reproches. D'abord d'être devenu un « modéré », c'est à dire d'avoir renoncé à défendre les intérêts du peuple. Ensuite, d'abuser du port du costume de représentant du peuple, lequel n'avait été conçu que « pour en imposer aux armées », tandis que lui Legendre l'arborerait en toutes circonstances, par vanité. Legendre aurait alors taxé son ancien ami d'ingratitude, l'ayant hébergé chez lui pendant huit mois au début de la Révolution. Sur les entre-faits Ronsin se serait invité dans la conversation, l'accusant d'appartenir à une faction dans la Convention. En outre, un autre convive l'ayant invité à se réconcilier avec Hébert, il avait déclaré « qu'à l'égard d'Hébert, il le considérait comme un coquin, non pas parce qu'il avait été son dénonciateur, mais parce qu'il avait nié sa dénonciation ». Les accusés réfutent les propos qui leur sont prêtés, ou assurent qu'ils ont été sortis de leur contexte. Des vingt accusés, un seul sera acquitté. Pour les autres le couperet de la guillotine tombera le 24 mars.

La Tribunal révolutionnaire ne chôme pas. Une semaine plus tard, c'est au tour de Danton. Arrêté le 31 mars, il comparaît à la Conciergerie le 2 avril, entouré de la fine fleur de la Révolution, dont Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine, Chabot, Héroult de Séchelles, et aussi ce Claude Basire avec lequel Legendre avait été envoyé en mission à Lyon. L'affaire est sérieuse, les chefs d'accusation sont lourds, mais les accusés ne sont pas dépourvus de soutiens et réclament à cor et à cri l'audition d'un certain nombre de témoins, seize pour être précis, parmi lesquels Legendre. Le vacarme est tel et l'excitation si intense que le président du tribunal, Herman, et l'accusateur public, Fouquier-Tinville, demandent des instructions au comité de Salut public : « Nous vous invitons à nous tracer définitivement notre règle de conduite dans cette réclamation, l'ordre judiciaire ne nous fournissant aucun moyen de motiver ce refus ». On ne saurait mieux reconnaître que l'on a à faire à une juridiction d'exception ! La réponse du comité, c'est à dire de Robespierre, est claire : « réprimer toute tentative de la part des accusés pour troubler la tranquillité publique et entraver la marche de la justice ». Le tribunal n'entendra donc pas Legendre, qui se mure par ailleurs dans un silence prudent. Le 5 avril, les têtes tombent dans le panier de Sanson.

En route vers la Convention « thermidorienne »

Les Dieux ont soif ... Des rumeurs circulent d'une nouvelle vague d'arrestations. Au début de l'été Barras, Fouché, Tallien et quelques autres, estimant que la meilleure défense est l'attaque, organisent un complot pour faire tomber Robespierre. Le 26 juillet (8 thermidor) ils passent à l'offensive. Le lendemain (9 thermidor) un débat houleux et passionné enflamme la Convention. Robespierre, violemment pris à partie, est mis en difficulté. Legendre est présent. Il sent qu'il a de quoi s'inquiéter, n'a-t-il pas été un inconditionnel de Marat, un proche d'Hébert, un ami de Danton ? Il ne lui faut pas longtemps pour comprendre que son intérêt est de se joindre au plus vite à ceux qui veulent abattre Robespierre, sous peine d'être abattu avec lui. Parmi d'autres, il monte à la tribune, se met à invectiver l'Incorruptible et, celui-ci reprenant un instant son souffle pour répliquer, lui aurait lancé le fameux « C'est le sang de Danton qui t'étouffe ! ». Puis, désireux de prouver son zèle à ceux qui sont en passe de devenir les nouveaux hommes forts, il court aux Jacobins voisins (depuis le 9 mai 1793, la Convention siégeait dans la salle des Machines du palais des Tuileries, et le club des Jacobins avait élu domicile dans l'ancien couvent des Jacobins rue Saint-Honoré, à l'emplacement de l'actuelle place du Marché-Saint-Honoré), « en fit expulser tous les membres, en ferma lui-même les portes et en saisit les clefs qu'il remit à la Convention »³².

Son rôle dans les instances dirigeantes, qui somme toute était resté jusque là assez modeste, prend de l'importance sous la Convention thermidorienne, qu'il préside du 6 au 24 novembre 1794. Il s'efforce de garder une position médiane, aussi prompt à combattre toute velléité de réaction contre-révolutionnaire qu'à réduire l'influence des anciens Montagnards trop radicaux. Il soutient la répression des insurrections populaires des 12 germinal (1^{er} avril 1795) et 1^{er} prairial an III (20 mai 1795), d'inspiration montagnarde, et tout autant celle de la tentative royaliste du 13 vendémiaire an IV (5 octobre 1795).

Le 22 août 1795, la Convention nationale vote un de ses derniers textes, une nouvelle Constitution, dite de l'an III, qui instaure un nouveau régime, le Directoire, fondé sur un pouvoir exécutif partagé entre 5 Directeurs et un pouvoir législatif confié à deux assemblées, le Conseil des Anciens (250 membres) et le Conseil des Cinq-Cents. À titre de comparaison, la Convention, assemblée unique, se composait de 749 députés, soit un nombre équivalent.

Les élections se tiennent du 12 au 21 octobre 1795. Pour éviter tout risque de restauration monarchique, il a été prévu que les 2/3 des sièges reviendraient à des députés de l'ancienne Convention. Legendre, qui a pris goût à ce type de fonction, présente sa candidature. S'agissant en quelque sorte d'un scrutin de liste, les candidats pouvaient être élus dans plusieurs départements. Legendre l'a été dans 17, avec des scores très variables selon les départements, et parfois surprenants, 3^{ème} sur 12 dans le Tarn où personne ne le connaît, mais 32^{ème} sur 33 dans la Seine-Inférieure (l'actuelle Seine-Maritime), où il avait été envoyé en mission deux ans auparavant. Il réunit assez de suffrages pour entrer au conseil des Anciens.

S'il n'y joue pas de rôle de premier plan, il n'y reste pas inactif, prompt à se manifester dès lors que la stabilité du régime lui paraît menacée. Fidèle à ses idéaux républicains, il s'inquiète de l'activisme des royalistes et, le 17 février 1796, prend à partie son collègue Jean-Étienne-Marie Portalis, connu pour ses amitiés avec les émigrés, le menaçant à la tribune de « la hache de la raison ». À l'inverse, quand au printemps de la même année 1796, la Conjuration des Égaux, conduite par Gracchus Babeuf, fait vaciller le Directoire, il condamne sans ambiguïté ce mouvement d'inspiration révolutionnaire : « Que les conspirateurs ne vantent pas les services rendus en d'autres temps ! Ce n'est point pour les services passés, mais pour les crimes présents, que Manlius fut précipité de la roche Tarpéienne »³³. Sans doute avait-il gardé quelques souvenirs des grandes envolées entendues à la Convention, car cette référence antique ne laisse pas d'étonner dans la bouche d'un homme sans instruction.

Le Directoire ne va pas tarder à tomber sous les coups d'un jeune général ambitieux, mais Legendre ne connaîtra pas cette nouvelle page d'histoire : la mort le surprend le 23 frimaire an VI (13 décembre 1797) à son domicile 630 rue de Beaune. Il avait légué son corps à la science « afin d'être encore utile aux hommes après sa mort ».

Ainsi s'achevait le parcours d'une figure originale de la Révolution française. Le conventionnel Pierre Paganel en a laissé un portrait en demi-teinte : « Cet orateur n'avait de commun que le ton, le geste et le langage. Il s'élevait quelquefois au dessus des hommes d'une grande renommée par la noblesse de ses sentiments, par des idées fortes et quelquefois sublimes ».

Jean-Pierre Duquesne

21 Adolphe Robert, Edgar Bourlouton et Gaston Cougny, *Dictionnaire des parlementaires français depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889*, Paris, Bourlouton, 1891.

22 L'orthographe des noms propres était encore fluctuante à l'époque, et selon les registres on lit *Beau*, *Beaux* ou *Baux*. Plus tard, sur les nouveaux registres d'état-civil, le patronyme de la famille se stabilisera en *Baux*. C'est cette orthographe que pour simplifier nous reprenons ici.

23 Registres paroissiaux de l'église Saint-Sulpice.

24 Archives nationales Y5106 A, Registres de tutelles du 1/6/1783 au 15/6/1783.

25 Monique Mayeur, *Récompenses honorifiques vainqueurs de la Bastille*, Archives nationales, Inventaire-index, F^{1d} III 29 à 32.

26 Charles Saunier, *Un factum du boucher Legendre*, Bulletin de la Société historique du VI^e arrondissement de Paris, année 1899.

27 Pierre Louis Roederer, *Chronique de cinquante jours du 20 juin au 10 août 1792, rédigée sur pièces authentiques*, Paris, Imprimerie de la Chevardière, 1832.

28 Étienne Charavay, *Assemblée électorale de Paris, 2 septembre 1792, Procès-verbaux de l'élection des députés à la Convention, publiés d'après les originaux des Archives nationales*, Paris, Cerf/Charles Noblet/Maison Quantin, 1905.

29 Le décret du 26 février 1790 créa 83 départements. S'y ajoutèrent en 1793 trois nouveaux départements : le Vaucluse (décret du 25 juin) pour donner une traduction administrative à l'incorporation à la France d'Avignon et du Comtat Venaissin (décret du 14 septembre 1791) ; les départements corses du Golo (Bastia) et du Liamone (Ajaccio) résultant de la scission du département initial de Corse (décret du 11 août) ; les départements du Rhône et de la Loire résultant de la scission du département initial de Rhône-et-Loire (décret du 17 novembre). Il n'y avait donc encore que 83 départements au moment du procès de Louis XVI.

30 Jean-Christian Petitfils, *Louis XVI*, Paris, Perrin, 2005.

31 Lettre à Charles Barbaroux, député, in *Actes du Tribunal révolutionnaire*, Paris, Mercure de France (collection *Le temps retrouvé*), 1968 et 1986.

32 Adolphe Robert, Edgar Bourlouton et Gaston Cougny, *op. cit.*

33 Adolphe Robert, Edgar Bourlouton et Gaston Cougny, *op. cit.*